



Commune de Nivelles

Réponses au Questionnaire –
Biodiversité soumis aux listes
électorales se présentant aux
élections d'octobre 2012

Listes électorales ayant répondu à notre questionnaire (par ordre chronologique) :

- MLD – Mouvement pour la liberté et la démocratie
- Ensemble
- PS
- ECOLO
- FDF
- Liste du Bourgmestre

Toutes les listes ont répondu au questionnaire.

Les réponses transmises par les listes électorales et publiées ci-dessous n'engagent que leurs auteurs et aucunement l'asbl Natagora.

Question 1

Natagora : Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

○ MLD :

« Mettre un terme immédiat à l'urbanisation de Nivelles qui porte actuellement atteinte à la ceinture verte que nous voulons absolument maintenir. Il en est de même en Brabant wallon où nous voulons limiter cette urbanisation. Nous souhaitons mettre la priorité sur la rénovation des immeubles existants ou inoccupés. Nivelles doit rester une ville à la campagne, le Brabant wallon doit rester le petit paradis qu'il est aujourd'hui et ne pas devenir une banlieue de Bruxelles. Nous tenons en outre à défendre le principe des villes en transition. Partout où nous serons, nous opterons pour la permaculture et l'auto-production énergétique sur le modèle de Beckericht au Grand-Duché de Luxembourg. Une grande priorité sera donnée à la protection des abeilles et à la promotion du bio. Nous proposerons aussi des repas végétariens dans nos écoles communales. »

○ Ensemble :

« Limiter chaque fois que c'est possible l'emprise de l'urbanisation sur les zones naturelles. Favoriser la biodiversité en encourageant les plantations de haies vives, de fruitiers et de plantes mellifères en bordures des champs, mais aussi dans les jardins privés. Limiter au maximum l'utilisation d'herbicides et de pesticides et informer le public sur les possibilités alternatives (mulching, broyats de déchets végétaux, etc). Informer encore et toujours sur l'importance de préserver la biodiversité, le compostage, la préservation des zones naturelles, l'intérêt des produits bio et équitables dans les cantines et les collectivités, ... »

○ PS :

« Sous réserve des projets en cours des groupes de travail PCDN :

Signer la convention combles et clochers

Favoriser l'augmentation des zones potentiellement favorables à la biodiversité (actuellement, 3 % de la superficie communale)

Préservation des prés humides. »

○ Ecolo :

« En plus de la conservation, il faut une politique en amont pour prévenir toute dégradation de l'environnement. Cela passe par l'éducation à l'environnement, le développement du PCDN (voir point 2) la protection du patrimoine naturel, la protection de l'eau et une gestion des déchets. Des mesures telles que

- l'organisation d'ateliers « environnement » pour les enfants (ex: fabrication de papier)
- des activités de sensibilisation à l'environnement (jeux, théâtre action, expériences, etc ...);
- le développement, dans les écoles, de projets environnementaux tant au niveau du fonctionnement de l'école que dans la pédagogie dispensée.
- la mise en route de campagnes « commune propre »/« quartiers propres »/« écoles propres » en partenariat avec les habitants des quartiers, les étudiants, les enseignants, les mouvements de jeunesse, etc
- la conservation et la création de zones humides de proximité, de haies;
- le creusement de mares pour les amphibiens;
- le recépage d'arbres et d'arbustes d'essence indigène;
- le nettoyage de ruisseaux et le curage doux de fossés;
- le tressage et le plantage de haies;
- l'entretien de sentiers;
- le développement des jardins communautaires « bio »;

- favoriser la concertation entre la ville et les autres administrations et entreprises privées (Roman Païs, hôpital, ...) notamment dans les produits utilisés (pesticides, engrais, ...), la planification (fauchages tardifs, élagages des arbres le long des routes, ...),
- favoriser le compostage et le recyclage par des collectes en porte-à-porte des déchets de cuisine, de jardin et de verre ;
- valoriser les ressources de biomasse et la partie organique des déchets ménagers, soit par compostage, soit par biométhanisation, sous forme d'énergie ou de compost utilisable en horticulture ou en agriculture;
- veiller particulièrement au traitement et à la gestion des déchets dangereux par les intercommunales;
- veiller à ce que le secteur des vêtements de seconde main reste prioritairement un secteur de l'économie sociale (Terre, Oxfam-Solidarité, Petits Riens, Emmaüs,...).

D'autres initiatives exemplaires pourront être entamées par la commune comme:

- généraliser le papier recyclé dans les services communaux et le privilégier lors de la conclusion d'achat l'usage de matériaux respectueux de l'environnement (cf. produits d'entretien biodégradables avec emballage réutilisable ou matériaux de construction).

ECOLO propose de mettre en place à Nivelles une **ressourcerie**, à l'instar des initiatives de Namur et d'Ottignies. »

o FDF :

« Propositions générales des FDF pour le développement durable et le cadre de vie dans chaque commune :

- établir un agenda 21 local dans chaque commune ;
- favoriser les primes locales à l'énergie, permettant des économies, en particulier les dispositifs de compostage, individuels ou de quartier, permettant la promotion d'énergies propres, la collecte des eaux de pluie pour alimenter les citernes privées pouvant ainsi alimenter les machines à laver, W-C, et permettre l'arrosage des jardins ;
- réaliser et promouvoir des investissements économiseurs d'énergie dans tous les bâtiments publics communaux (crèches, écoles,...) et permettre aux citoyens de bénéficier des expériences publiques afin de déterminer leurs préférences (cogénération, panneaux photovoltaïques, panneaux solaires, éoliennes, puits canadiens, doubles flux, isolations,...) ;
- réaliser un « plan lumière » durable qui mette en valeur le patrimoine communal et participe à la création d'un sentiment de sécurité en soirée tout en diminuant globalement la consommation d'énergie ;
- interdire les ouvertures intempestives et répétées des voiries et trottoirs par différentes sociétés concessionnaires de services publics, sous le couvert des « impétrants » ;
- désigner un gestionnaire de l'espace public, médiateur entre les citoyens et les divers intervenants dans l'espace public, qui devra être averti de tout début et de toute fin de travaux afin de pouvoir contrôler la remise en état des voiries et trottoirs ayant fait l'objet d'interventions ; tout chantier devant être porté à la connaissance des riverains en mentionnant le début, la fin et le responsable ;

- multiplier les initiatives locales de rénovation et d'embellissement des lieux publics (œuvres d'art dans l'espace public) mais aussi privés (embellissement de façades) ;
- intensifier la rénovation du logement public ;
- lutter contre le phénomène des immeubles à l'abandon par le biais d'une taxation dissuasive et, si nécessaire, une expropriation ;
- accroître les plaines de jeux et les équipements sportifs de proximité en faveur des jeunes, en assurer l'entretien, la propreté et la surveillance ;
- assurer la prévention mais aussi la sanction juste et proportionnée en matière de propreté publique ; cette politique inclura d'une part, une collecte régulière des poubelles publiques, en particulier à l'occasion d'événements, brocantes et braderies, d'autre part, la multiplication de poubelles enterrées incitant au tri sélectif, sans négliger les sanctions administratives pour les incivilités relevées dans l'espace public (dépôts clandestins, tags,...) ;
- développer un réseau de promenades vertes pour le déplacement en toute sécurité.

Propositions complémentaires des FDF pour la Ville de Nivelles :

- consommation durable ou écologique ;
- panneaux photovoltaïques sur les infrastructures communales et provinciales assortis de compteurs inversés pour ce qui excède la consommation ;
- sensibiliser les entreprises nivelloises en faveur des vélos électriques ;
- maîtriser les dépenses en papiers et recycler ceux-ci ;
- installer diverses poubelles bleues, jaunes,... pour favoriser le recyclage.

o Liste du Bourgmestre :

« La poursuite de la concrétisation du PCDN. Approbation de la charte prévue le 24 novembre 2012. il y a 6 groupes de travail: sensibilisation, zones humides et cours d'eau, protection et aménagement de sites, abeilles, jardins et sentiers. »

Question 2

Natagora : Etes-vous prêt à soutenir et à dynamiser le Plan Communal de Développement de la Nature de Nivelles ?

- MLD :
« Bien entendu. »
- Ensemble :
« Nous avons soutenu et encouragé l'adoption du PCDN à Nivelles. Il s'agit à présent de le dynamiser et d'encourager la participation citoyenne dans les différents projets qui ont été répertoriés. Il faut également que les pratiques communales tiennent compte des impératifs mis en évidence dans le PCDN. »
- PS :
« Oui, c'est essentiel, l'initiative de la Région wallonne de mettre sur pied les plans communaux de développement de la nature suscite une réelle prise de conscience de la part de plus en plus de personnes de l'érosion de la biodiversité. Cependant, il serait intéressant de faire à nouveau de la publicité auprès des associations locales qui ne sont pas forcément comités de quartier reconnus ou non par la ville de Nivelles. »
- Ecolo :
« Nous avons soutenu la mise en place du PCDN à Nivelles et nous mettrons en œuvre son développement. Nous estimons que ce plan doit être amplifié, notamment par
 - la protection et l'aménagement des sites (préservation des hirondelles, des arbres remarquables);
 - le dialogue citoyens/agriculteurs (sensibilisation des agriculteurs aux pratiques favorables à l'environnement);
 - la réhabilitation des sentiers, particulièrement les sentiers urbains;
 - la promotion des jardins et la sensibilisation au compostage;
 - les zones humides (plantation le long des cours d'eau, le recensement des sources, les opérations batraciens, la création de réseau de mares et la gestion des espèces invasives);
 - les abeilles (rucher didactique, rucher hôtes, semaine de l'abeille);
 - la sensibilisation, l'information, la participation, l'éducation et la formation des citoyens sur les thèmes susmentionnés et les effets des politiques sur l'environnement et le cadre de vie »
- FDF :
« Les FDF de Nivelles souscrivent à la signature de la charte du Plan communal pour le Développement de la Nature, prévue le 24 novembre 2012. Cet engagement moral de permettre le développement humain tout en préservant la nature, fondé sur une base plus incitative que normative, validera les nombreuses actions déjà accomplies dans le cadre du PCDN nivellois et prendra date pour les projets en cours.

Parmi les actions en cours du PCDN nivellois, les FDF de Nivelles relèvent particulièrement :

- éradiquer les plantes d'espèces invasives (berce du Caucase, renouée du Japon,...) ;
- distribution d'arbres à la Sainte Catherine (2012, année du houx) : adaptée aux jardins mais aussi aux façades et aux appartements, adapter aussi les conseils de plantation et d'entretien des arbres ;

- assortir le permis de bâtir des nouvelles constructions, de plantations d'arbres fruitiers, de haies ou d'espèces indigènes ;
- mettre en place un réseau de ruches pour les abeilles ;
- établir et actualiser une carte des sentiers, y compris urbains, et circuits de balades accessibles à tous les promeneurs à pied ou à vélo ;
- dans le même esprit, permettre la visite des arbres remarquables ;
- en relation avec le contrat de rivière, veiller à la survie des batraciens, éviter les causes d'inondation et réguler les stations d'épuration ;
- publier le circuit de la Thines dans Nivelles et faire circuler dans l'entité une exposition de photos la concernant ;
- familiariser, avec l'aide des professionnels, la population aux produits maraîchers ;
- mettre en place et entretenir un dialogue entre les citoyens nivellois et les agriculteurs de l'entité de Nivelles. »

o Liste du Bourgmestre :

« Bien sûr, puisque je l'ai initié en 2011 (NDLR : Mme Valérie De Bue). Nous sommes entrés aussi dans le plan Maya. Les demandes de subsides pour les fiches actions ont été rentrées à la RW. »

Question 3

Natagora : La commune de Nivelles comporte de nombreux sites de grand intérêt biologique, mis en évidence dans le cadre de l'étude du PCDN. Un certain nombre d'entre eux ne bénéficie d'aucun statut légal de protection (prés maigres à Bornival, zones humides à Grambais,...). Ne pensez-vous pas qu'il serait utile de pérenniser la protection de ces zones et, dans l'affirmative, comment comptez-vous le faire ?

- MLD :
« Nous tenons à préserver au maximum le patrimoine écologique de notre ville et du BW. Pour ce faire nous prendrons toutes les mesures nécessaires en nous encadrant des meilleurs spécialistes. Nous estimons en effet que ces matières doivent être réglées par le politique mais uniquement en suivant l'avis des professionnels du secteur. »

- Ensemble :
« La Ville de Nivelles doit demander l'aide de la Région Wallonne pour la protection de ces sites et leur classement. Cela doit s'accompagner d'une information adéquate aux habitants afin que tous se sentent responsables. »

- PS :
« Les prés maigres de Bornival = zone humide où le sol est gorgé d'eau du fait de la présence d'une nappe d'eau au voisinage de sa surface. Peut stocker l'eau, réguler le débit des rivières, écrêtage des crues, ...
Prairies humides = zones inondables = servent d'éponge lors de fortes pluies et évitent que le gros du volume parte immédiatement dans les rivières en provoquant une montée rapide des eaux.
La mise sous eau permanente de zones humides = permettrait d'accroître l'intérêt biologique de certains sites et restaurer leur écosystème.
Les fonds des vallées devraient être protégés, restaurés et utilisés car pourraient considérés comme une zone inondable (bas-fond) et pourraient retenir pour un temps les eaux pour ralentir l'écoulement.
Les zones de bas-fonds proches d'un cours d'eau = caractère paysager à sauvegarder par la prise de mesures conservatoires.
Moyen : Acquisition du site et gestion en réserve naturelle
Conditions : site Natura 2000, site intéressant pour la conservation du patrimoine naturel, création d'une RND (Réserve Naturelle Domaniale)
Subvention : 50 % du prix d'achat
Procédure :
Demande de subvention au Ministre avec délibéré du Conseil communal
- décision d'acquisition : prix
- décision de statut de RND
- décision de demande de subvention
Statut RND :
Pour la gestion, l'entretien, les travaux, le suivi biologique, ... = 100 % des frais à charge de la SPW »

- Ecolo :
« ECOLO actionnera toutes les possibilités légales et institutionnelles, particulièrement via la région wallonne pour atteindre ces objectifs. Afin de déterminer les zones à protéger, il convient de s'assurer de la participation d'un grand nombre d'acteurs, notamment ceux du PCDN.
ECOLO veut la création d'une maison de la participation et de la citoyenneté qui garantira un maximum d'adhésion et d'avis sur ce thème environnemental »

- FDF :
« Pour les FDF de Nivelles, il convient bien entendu de préserver les sites de grand intérêt biologique présents sur le territoire de l'entité, tels que les prés maigres ou les zones humides. Dans le même esprit, il conviendra d'établir un relevé des zones où des plantations le long des berges des cours d'eau peuvent être effectuées. La protection des zones humides impliquera la création d'un réseau de mares. Il va de soi que la pérennisation des sites de grand intérêt biologique dépend à la fois de la bienveillance des propriétaires de ces zones et des acteurs institutionnels qui, lorsqu'ils ne font pas usage d'un pouvoir normatif, gardent à leur disposition des moyens incitatifs, pouvant être judicieusement utilisés sans pour autant recourir à l'arme atomique pour le contribuable qu'est le pouvoir d'expropriation. »

- Liste du Bourgmestre :
« Des contacts seront pris avec les propriétaires. Si des mesures légales doivent être prises, elles seront prises. NB Une fiche action consiste notamment à organiser une veille des enquêtes publiques. »

Question 4

Natagora : Dans le cadre de l'extension du parc d'affaires des Portes de l'Europe sur l'ancien circuit automobile de Nivelles, défendez-vous une mise sous statut de protection de la zone de grand intérêt écologique, riche en orchidées ? Comment ?

- MLD :
« Bien entendu et nous déplorons d'ailleurs la réalisation de ce parc d'affaire où la nature a été remplacée par du béton. Ici encore nous nous entourerons des meilleurs spécialistes afin d'assurer la protection de cette zone. Il faut que les politiciens cessent de croire qu'ils savent tout mieux que les autres. Diriger et gérer une ville, c'est prendre des décisions mais c'est avant tout savoir s'entourer des bonnes personnes. »

- Ensemble :
« Ensemble est d'avis que la Ville doit adresser une demande pressante à l'IBW et à la Région Wallonne pour que ce site soit reconnu comme zone d'intérêt écologique. Nous estimons que, vu que le site n'est pas énorme, il doit y avoir moyen de concilier le développement des Portes de l'Europe et la protection de ce site. Il y aurait là matière à exemple. Le développement économique ne peut se faire au détriment de l'environnement, mais doit se faire dans le respect de celui-ci. Sensibiliser toutes les parties (pouvoirs publics, entreprises, associations et citoyens) à l'intérêt de ces préservations est un challenge que nous devons réussir. »

- PS :
« C'est quasi le seul site important sur le territoire de Nivelles. Cependant, le projet de développement des Portes de l'Europe est antérieur à l'apparition des jonquilles. Bien sûr, il serait intéressant de préserver la mare et les parcelles proches de celle-ci, cependant, il ne faut perdre de vue que cette mare n'est pas naturelle et a été construite par l'homme il n'y a pas si longtemps. En un peu plus d'une décennie la nature a repris le dessus sur ce que l'homme avait réalisé. L'idéal serait donc de comparer les emplacements des parties à protéger par rapport au projet de développement de la partie Sud, et voir alors ce qui pourrait être envisagé sans compromettre les projets économiques en cours. »

- Ecolo :
« Ceci est un sujet d'actualité à Nivelles car des acteurs du PCDN soulignent l'importance de la protection de cette zone du petit Bateurs. ECOLO estime que le développement économique doit s'inscrire dans le développement durable et dans le respect de l'environnement. C'est donc un symbole, car le développement économique du zoning Nord doit respecter cette zone de grand intérêt écologique. Nous entamerons donc tout de suite des négociations avec l'IBW, propriétaire de ce terrain, afin comme objectif de garantir la protection de cette zone. »

- FDF :
« Le Parc d'affaires des Portes de l'Europe constitue, pour les FDF de Nivelles, un outil de développement économique incontournable et susceptible d'apporter tant des emplois que des recettes communales liées notamment au précompte immobilier. Pour autant, le principe général visé au point précédent doit s'y appliquer, non seulement par l'utilisation d'incitants publics environnementaux mais aussi, lorsqu'un cadre réglementaire est établi, par l'imposition de contraintes environnementales, que les propriétaires des immeubles bâtis ou non bâtis soient eux-mêmes publics ou privés. Les FDF de Nivelles sont disposés à engager toute négociation en ce sens. En particulier, le maintien des espaces occupés par les orchidées doit être maintenu, quitte à ce que ces espaces soient répartis sur plusieurs parcelles. »

- Liste du Bourgmestre :
« Suite au diagnostic PCDN, plusieurs contacts ont été entrepris avec l'IBW, la DNF, la Ville pour le site dont question. L'IBW travaille avec un spécialiste pour localiser et répertorier les espèces intéressantes. »

Question 5

Natagora : La pratique du remblaiement des fonds de vallée est dramatique pour la biodiversité des zones humides et engendre également un plus grand risque d'inondation des zones urbanisées situées en aval. Soutiendrez-vous une interdiction légale de cette pratique à l'échelle communale ?

- MLD :
« Nous soutiendrons cette interdiction. »

- Ensemble :
« Oui, nous sommes tout à fait partisans de l'interdiction de ces pratiques à l'échelle communale. »

- PS :
« La plupart des villages sont victimes d'inondations à intervalles réguliers et de façon de plus en plus répétitive. Ces zones humides jouent un rôle régulateur lors du rejet de l'eau (elles font office d'éponge). Le problème souvent est l'arrivée en masse de l'eau. Quant à soutenir une interdiction légale de cette pratique, nous n'en voyons pas la nécessité puisque cette pratique est déjà défendue par la loi. »

- Ecolo :
« Oui sans hésiter »

- FDF :
« Le remblaiement des fonds de vallée est cause de débordement des cours d'eau et nuit tant à la biodiversité des zones humides qu'au développement humain en raison d'inondations. Les FDF de Nivelles y sont donc défavorables. »

- Liste du Bourgmestre :
« Un plan anti inondations a été mis en oeuvre dans la commune. Voir www.nivelles.be »